

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08/01/2019**

L'an deux mil neuf, le 8 janvier à 19h00, les membres du conseil de Sombornon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 13
Membres ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 28/12/2018
Date de l'affichage : 28/12/2018

Etaient présents : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Nadège JARDEAUX, Olivier LABROUSSE, Sandrine DECAMP, Pascal MENTH, Gérard DELACROIX, Michel ROIGNOT, Jocelyne CONSCIENCE, Jean-Claude DESPLANTES, Régis DALAS, Francine EUDELIN, Sylviane POTOT.

Procurator(s) :

Etai(ent) absent (s) :

Secrétaire : Françoise RUINET

1/2019 : Ouverture de crédits 2019 :

Le budget salle polyvalente ayant été dissout au 31/12/2018,

Les crédits nécessaires à ces travaux ne sont pas prévus en restes à réaliser au budget principal 2019,

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'honorer des factures concernant les travaux de la salle d'évolution avant le vote du budget principal 2019, il y a lieu de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENTS DEPENSES :

art.2138 op 140 salle évolution 300 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à effectuer les ouvertures de crédits ci-dessus exposées,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier,

AUTORISE le Maire à payer les factures correspondantes.

2/2019 : Vente terrain à Orvitis :

Vu la proposition d'Orvitis pour acquérir la parcelle AE 35 (821 m²) sur laquelle 2 pavillons ont été construits par Orvitis,

Cette parcelle avait été mise à disposition d'Orvitis par bail emphytéotique en 2001 par la commune de Sombornon,

Vu le choix de la municipalité en 2001 de privilégier les acquisitions des logements créés aux locataires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 1 abstention et 4 contre,

AUTORISE le Maire à résilier le bail emphytéotique liant la commune et Orvitis sur ce terrain,

AUTORISE le Maire à vendre la parcelle AE 35 à Orvitis pour un montant de 25 000 €

AUTORISE le Maire ou la première adjointe Mme Ruinet à signer tout document permettant la réalisation de ce dossier.

AUTORISE le Maire à sélectionner le notaire de son choix afin de régulariser ce dossier.

3/2019 : Approbation règlement intérieur salle évolution :

Vu la réalisation de travaux dans la salle polyvalente et sa transformation en salle multi usages, sports et festivités,

La salle polyvalente est mise à disposition de tous organismes divers (associations, entreprises ou comités d'entreprises, etc.) et des particuliers qui en font la demande. Cette salle est principalement utilisée par des clubs de sport la semaine et pour des fêtes à caractère familial ou associatif le week-end.

Ces salles doivent être utilisées par les usagers conformément à des règles claires et exposées.

L'utilisation de ces salles repose sur des règles communes intégrant notamment des dispositions relatives à la procédure de réservation, à l'hygiène ou encore à la responsabilité.

Vu le règlement intérieur exposé aux conseillers municipaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'adopter le règlement intérieur des salles de Sombornon ;

D'autoriser le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Questions diverses :

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de participation au marché communal du samedi matin et les jeudis soir pour la vente de mets cambodgiens nous a été déposée. Nous prendrons contact avec le responsable du super U pour une installation sur le parking du magasin.
- La trésorerie étant fermée depuis le 1^{er} janvier, le Maire informe le conseil que des permanences tenues par le Trésorier auront lieu une journée par semaine pour les mois de janvier et février en mairie.

Fait à Sombornon,
Le 09/01/2019

Le Maire,
Rémy GARROT